

POLEMIA

Le Mondialisme contre la souveraineté nationale

**XXIX^e Université du Club de l'Horloge
« Le cosmopolitisme, idéologie dominante mondiale »
23-24 novembre 2013**



Intervention

de

Michel Leblay

Club de l'Horloge
XXIX^e Université
23-24 novembre 2013
Le Mondialisme contre la souveraineté nationale

- « L'Internationale sera le genre humain », telles étaient les paroles contenues dans le refrain du poème d'Eugène Pottier mis en musique par Eugène Degeyter et chanté pour la première fois le 23 juillet 1888.
- Un siècle plus tard s'effondrait d'elle-même l'URSS qui fut porteuse à ses débuts de cette utopie d'une unité de l'humanité, en l'occurrence sans classes, renversant et dépassant les nations et leurs antagonismes.
- Face à la désintégration, de son seul fait, d'un système à vocation totale, politique, économique, sociale, il en est qui crurent et annoncèrent la fin de l'histoire, convaincus que la démocratie américaine et son économie libérale incarnaient l'accomplissement attendu par l'humanité.

Ce fut l'élan donné à la promotion de l'idéologie mondialiste, prôné par une oligarchie dominante de part et d'autre de l'Atlantique.

- Que ce soit :
 - au travers du communisme dans son illusion originelle ;
 - ou au travers d'un libéralisme issu des pensées du XVIII^e siècle, qu'elles soient philosophiques ou économiques, arguant des droits de l'homme et de la liberté absolue de circulation des biens, des services, des capitaux et des hommes ;
 - la mystique de l'unité de l'humanité relève d'une vision proprement millénariste pour laquelle il y aurait un sens inéluctable de l'histoire.
- Face à cela se dresse la réalité d'une composition de peuples issus des profondeurs de l'histoire ayant développé des civilisations, des cultures irréductibles les unes aux autres sans pour autant être fermés aux échanges et n'étant pas mus par la seule agressivité guerrière.
- Alors « mondialisme » et « souveraineté nationale » : la dispute ne relève pas de l'opposition entre deux conceptions mais de celle entre la chimère et le fait.
- Le mondialisme, la mondialisation, la « gouvernance mondiale », expression détestable, comptent parmi les thèmes dont se délecte un cercle, finalement restreint, de commentateurs et de penseurs présumés ayant l'accès quasiment exclusif à l'univers médiatique dont la puissance de l'écho est, avec le temps, en régression croissante.
- Pour nos penseurs présumés et nos informateurs supposés, se prévaloir de la souveraineté nationale, considérer la défense des intérêts du pays et de son peuple comme la préoccupation première confine l'argumentant dans la sphère de l'arriération.

- Si l'intention qu'il recèle n'est pas nouvelle, une unité de l'humanité, le mondialisme, est, à ce jour, le dessein, compris différemment, poursuivi par une mouvance intellectuelle et des milieux économiques dirigeants qui, les uns et les autres, influencent voire guident la classe politique aux affaires, tout cela avec la résonance que donne de nos jours le monde médiatique.
- Ce mondialisme qui mélange la défense des droits de l'homme, la promotion de la démocratie ou d'une certaine idée de celle-ci et un libre-échange sans entraves a connu son ascension comme accomplissement assigné à l'humanité à partir des années quatre-vingt-dix.

D'essence occidentale, il se heurte de manière grandissante à la réalité d'un monde multipolaire différencié dans ses civilisations et ses cultures.

- Il s'oppose ainsi à l'exercice par les peuples de leur souveraineté, à la défense de leurs intérêts et de leur caractère propre.

◦ ◦
◦

- **Au long de l'histoire du monde occidental, une vision de nature mondialiste, cosmopolite a été à l'opposé du principe de souveraineté ce que nous montrerons, tout d'abord.**
- **Le mondialisme est devenu, à la fin du XX^e siècle, la dernière mystique d'un monde aux ruptures multiples, ce que nous verrons ensuite.**
- **Enfin, ce mondialisme est soumis aujourd'hui à l'épreuve des réalités.**

* *
*

1/ - Le mondialisme opposé au principe de souveraineté

- – Le mondialisme, perspective cosmopolite et matérialiste, est marqué par une pensée occidentale dont il a détourné le sens spirituel.
- – Deux formes de la pensée occidentale peuvent être mises en exergue.
- – Il s'est heurté aux différentes expressions du principe de souveraineté et de souveraineté nationale autour duquel la société occidentale va se structurer.

1.1. Le mondialisme, perspective cosmopolite et matérialiste, est marqué par une pensée occidentale dont il a détourné le sens spirituel.

- Le mondialisme, dérivé idéologique de la mondialisation, fait économique, a, comme axe principal, une liberté totale des mouvements économiques et des migrations humaines.

Il poursuit l'objectif d'une planétarisation des facteurs de production : capital et travail.

Rappelons, à cet égard, que le XVIII^e siècle est non seulement celui de la philosophie des « Lumières » mais aussi celui de la formulation théorique du libéralisme classique dont Adam Smith paraît comme la figure de proue, même si certains contestèrent la singularité de son apport.

- Ce mondialisme comme mouvement de pensée a ses sources dans la sphère occidentale et il est d'abord promu par une oligarchie dirigeante exerçant ses pouvoirs sur les rives de l'Atlantique nord : l'Amérique et l'Europe. Il trouve une expression dans des cercles tels le groupe de Bildeberg créé en 1954 ou la Commission Trilatérale constituée en 1973 et à laquelle participent des personnalités de la zone Asie Pacifique.
- Attardons-nous sur quelques caractères de la civilisation occidentale qui, par nombre de ses aspects, est une civilisation de l'universel qui permet de mieux comprendre l'irruption du mondialisme. Ces caractères tiennent à :
 - ses origines qui puisent aux sources
 - d'Athènes → la philosophie ; l'invention de la démocratie ;
 - de Rome → le droit et tout ce qu'il englobe ;
 - de Jérusalem → le monothéisme chrétien ;
 - mais aussi dans la rencontre avec les tribus germaniques et la culture dont elles étaient porteuses ;
 - ses orientations géographiques où la mer, espace d'échanges et de découvertes, occupe une place essentielle :
 - le bassin méditerranéen dans l'antiquité,
 - les océans à partir de la fin du XV^e siècle où les expéditions maritimes ouvrirent la voie de la conquête des continents ;
 - la religion – le christianisme – qui a perpétué l'héritage antique et est porteuse de l'universalisme du salut ;
 - une philosophie profondément pénétrée par une vision universelle, qui, pour une part, s'est affranchie et s'est opposée au christianisme et à la religion muant l'aspiration spirituelle en mystique politique.

C'est le tournant du XVIII^e siècle et la philosophie dite des « Lumières », le basculement intervenant, en réalité, au XVII^e siècle, comme l'analyse Paul Hazard dans *La Crise de la conscience européenne*.

1.2. Deux formes de la pensée occidentale peuvent être mises en exergue

- au temps des Grecs, l'école Cynique
- un mouvement philosophique à partir duquel émerge une pensée à visée cosmopolite et mondialiste

1.2.1. L'école Cynique

- Apparue au V^e siècle av. J-C, inspirée par Antisthène, élève de Gorgias, cette école eut pour pensif majeur l'Athénien Diogène de Sinope, premier apôtre du cosmopolitisme, détracteur des valeurs du monde grec, de la cité et de ses lois, du sacré, prônant la liberté sexuelle totale.
 - A Corinthe où il avait été vendu comme esclave, il croisa le jeune Alexandre de Macédoine qui aurait déclaré plus tard « Si je n'étais Alexandre, je voudrais être Diogène ».

- Antisthène aurait eu pour précepte : « On ne doit pas posséder pour ne pas être possédé ».

- Antisthène et Gorgias figurent parmi les penseurs de ce que Karl Popper appelle « la grande génération de la société ouverte » dont l'époque correspond à celle de la Guerre du Péloponnèse, comme le mentionne Philippe Nemo dans son *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen Age* ; cette guerre, sur laquelle nous reviendrons par comparaison avec les deux grands conflits du XX^e siècle, eut pour conséquence l'affaiblissement de la puissance des cités grecques ouvrant la voie à l'hégémonie macédonienne.
- Dans une communication sur le nationalisme et l'universalisme, le professeur Polin souligne l'émergence de « l'idée d'une société du genre humain » due aux Cyniques mais surtout aux stoïciens et aux juristes de Rome. Ainsi cite-t-il Cicéron dans le *De Finibus* : « Telle est la nature de l'homme que la relation de l'individu avec le genre humain constitue une sorte de droit civil ».

1.2.2. **Un mouvement philosophique à partir duquel émerge une pensée à visée cosmopolite et mondialiste**

- Le champ est vaste, le temps restreint et ma compétence bien plus, je ne citerai que cinq noms : Grotius, Kant, Teilhard de Chardin, McLuhan et Rousseau.
- Grotius, Hollandais, juriste et philosophe, marqué par les conflits et les conflits religieux, est au fondement du droit international public et il préfigure par certains de ses écrits ce supposé droit que serait l'ingérence dite humanitaire : au nom d'un droit naturel, par nature immuable, la violation des obligations internes auxquelles seraient soumis les Etats justifierait une « résistance à l'oppression » de la part de leurs sujets mais impliquerait aussi « des obligations internationales pour les Etats voisins ».
- Kant, qui ne quitta jamais sa ville natale de Königsberg, fut l'auteur en 1784 d'un essai *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* mais aussi de *Vers la paix perpétuelle* en 1795. J'en retiens deux idées :
 - l'histoire a un but ;
 - la fédération d'Etats : même si Kant refuse l'Etat universel – nous sommes au XVIII^e siècle – dans les brumes de l'horizon se profile la promotion de l'Etat mondial.
- 1955, plus d'un siècle et demi après, deux guerres mondiales ayant passé, dévastant l'Europe, Teilhard de Chardin, dans *Le Phénomène humain*, publié l'année de sa mort, développe le concept quelque peu flou de noosphère. Au travers d'un terme et d'une approche se voulant scientifiques et touchant au milieu commun environnant la planète, le Père jésuite exprime l'idée d'un épanouissement naturel d'une conscience universelle de plus en plus dense, prémisses, finalement, d'une société mondiale, si l'on pousse l'interprétation.
- L'idée est prolongée, d'une certaine manière, par McLuhan qui introduit en 1967 le terme de « village global » souvent repris par nos chers médias. Justement, l'auteur canadien, usant aussi d'une référence astrale, ici la galaxie, distingue trois grandes périodes dans l'évolution des médias : l'oralité, l'imprimerie et l'électricité : « la galaxie Marconi ». Les nouvelles techniques d'information et de communication issues de cette dernière auraient trans-

formé le monde par la perception qu'aurait chacun de se situer dans le même endroit virtuel : le village global.

- J'ai cité Kant, l'une des figures les plus considérables du siècle des Lumières, mais il est un autre grand penseur de ce siècle : Rousseau. Pour Alain de Benoist, se référant notamment à *L'Emile*, Rousseau se place en adversaire du cosmopolitisme :
 - « nous ne commençons à devenir hommes qu'après avoir été citoyens » ;
 - « les sociétés particulières ne se lient, ne se resserrent qu'aux dépens de l'universel ; plus on est citoyen moins on est homme ».

Les deux essais de l'auteur du *Projet de constitution pour la Corse* et des *Considérations sur le gouvernement de Pologne* manifestent l'attachement à l'idée de nation : « Tout peuple doit avoir un caractère national et s'il en manquait il faudrait déjà commencer par le lui donner ».

1.3. L'expression du principe de souveraineté et de souveraineté nationale

- La souveraineté nationale est l'association de deux termes dont le premier symbolise l'autorité suprême et le second la manifestation politique d'un peuple pris comme une unité. Plus précisément, la souveraineté peut être définie comme le droit exclusif pour le détenteur désigné d'exercer l'autorité politique sur un territoire et sur la communauté humaine y résidant.
- Parler de souveraineté nous fait remonter bien au-delà de l'antiquité grecque, au plus profond de nos origines ; j'évoque, cela s'entend, la fonction souveraine ou fonction sacerdotale, mise en exergue par Georges Dumézil comme composante première de la structure tripartite des sociétés indo-européennes qui reposent aussi sur la fonction guerrière puis sur celle de production. Ces fonctions, il faut le préciser, n'ont de sens que les unes par rapport aux autres et par leur position hiérarchique respective.
- Avec le Moyen Age, le concept de souveraineté est progressivement associé à l'Etat alors que se forment les nations.
- Comme le montre Suzanne Teillet dans un livre intitulé *Des Goths à la nation gothique*, le concept de nation sourd au VI^e siècle.
 - A l'universalisme de l'Empire romain abattu dans sa partie occidentale se sont substituées dans celle-ci des singularités territoriales, le christianisme assurant la permanence des fondements de la civilisation.
 - Il faut souligner le rôle essentiel tenu par Grégoire le Grand qui va œuvrer pour la conversion des entités barbares et qui, par les termes employés, préfigurera l'idée de nation, *gens francorum*, *gens anglorum*, *gens wisigotharum*... et l'autorité de leurs souverains, *rex wisigothorum* ...
 - Le pontife accorda une importance déterminante à la conversion de l'arianisme au catholicisme du roi de l'Espagne wisigothique, Récarède, et de son peuple Wisigoth.
 - Cet événement religieux est à la genèse de « l'idéologie monarchique nationale », selon les termes de Suzanne Teillet.

- La notion de souveraineté prendra tout son sens avec l'Etat moderne ; elle sera précisément spécifiée pour la première fois par Jean Bodin, en 1576, dans *Les six Livres de la République*.
 - « La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une république ».
 - Le terme de République étant ici considéré dans son sens antique : la république (*Politeia*) de Platon ; la *res publica*, la chose publique, en langue latine.

- Dans l'article 3 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789, il est écrit : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

- Il y a quelques instants, donc, nous évoquions Grégoire le Grand et nous nous référons à l'observation de Suzanne Teillet sur « l'idéologie monarchique nationale ».

S'établissait donc une forme de rapport consubstantiel entre la personne physique du roi et la personne morale de la nation.
La Révolution française allait donner toute sa plénitude au concept de nation.

- Vient Carré de Malberg, le plus grand publiciste de la III^e République et sa *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, publiée en 1920.

Marquant le tournant institutionnel de la Révolution française, il observe que « la Constituante fait intervenir la Nation, qu'elle oppose au roi comme véritable élément constitutif de l'Etat et, par suite, comme seule légitime propriétaire de la puissance souveraine ».

Et il définira la souveraineté comme étant « proprement le droit qu'à la communauté nationale de faire respecter ses intérêts supérieurs au moyen de sa puissance supérieure : c'est par conséquent un droit qui n'appartient qu'à la nation ».

- Carré de Malberg apporta des compléments quant aux différents sens qui doivent être attribués au terme de souveraineté :
 - à l'origine, il désigne le caractère suprême d'une puissance pleinement indépendante, et en particulier de la puissance étatique ;
 - en deuxième lieu, il désigne l'ensemble des pouvoirs compris dans la puissance de l'Etat et il se confond donc avec celle-ci ;
 - enfin, il sert à caractériser la position qu'occupe dans l'Etat le titulaire suprême de la puissance étatique, et ici la souveraineté est identifiée avec la puissance de l'organe.

- Il en résulte :
 - que la souveraineté est l'expression de l'indépendance externe et de la suprématie interne de l'Etat ;
 - qu'elle est un attribut de la puissance à laquelle elle s'assimile ;
 - que le souverain est l'organe supérieur de l'Etat.

Aux termes de l'article 3 de la constitution de la V^e République reprenant la Déclaration de 1789, « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum ».

L'exercice de la souveraineté est donc associé à ce corps collectif indivisible qu'est la nation, collectivité politique que caractérisent non seulement son unité juridique mais aussi son unité d'âme, comme l'a si bien signifié Renan.

- Au regard de ces principes, quel est l'effet de l'Union européenne ?
 - L'Etat étant dessaisi d'une part de ses attributions, dont l'une fondamentale, sa souveraineté budgétaire, il n'est plus souverain.
 - L'Etat est-il national ?
Se devant d'exécuter des décisions d'une instance supranationale qui dispose de pouvoirs souverains dont elle ne rend pas compte, l'Etat n'est plus l'expression de la volonté nationale.
A été mis en place un gouvernement des experts et des juges.
- Mais il est un point essentiel où la souveraineté ne peut être abdiquée ou diluée : c'est celui de la dissuasion nucléaire.
- Avant Carré de Malberg, à l'époque de l'Etat-nation triomphant, Louis Le Fur écrivait, en 1896 dans une thèse sur l'Etat fédéral et la confédération d'Etats : « La souveraineté est la qualité de l'Etat de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser ».

« *Dans les limites du principe supérieur du droit* » : Une brèche s'ouvre, puisque le XX^e siècle, particulièrement pour nos nations européennes, et dans sa seconde partie, allait être marqué par l'expansion des formations supranationales éditrices de contraintes juridiques empiétant, se substituant voire s'opposant au droit national.

- Ainsi, nous, enfants de la civilisation occidentale et dépositaires de celle-ci, nous trouvons dans nos racines des éléments qui favorisent l'émergence d'un cosmopolitisme comme ceux, largement, qui affirment le principe de souveraineté.
Le débat est d'abord nôtre.
- Alors Etat universel, gouvernement mondial ; souveraineté insurpassable de la nation.
Une réponse, celle de Julien Freund, pour lequel l'essence conflictuelle de la nature humaine constitue un obstacle insurmontable à la constitution d'un Etat universel.
Et pourtant...

2/ - Le mondialisme dernière mystique d'un XX^e siècle aux ruptures multiples

- Le siècle qui nous a vu naître, chacun d'entre nous, est celui des conflits les plus ravageurs qu'a connus l'humanité, des idéologies millénaristes les plus mortifères où émerge en réaction, pour partie, une autre idéologie, millénariste aussi, celle de l'avènement de la société mondiale.
- En 1914, au faîte de leur puissance les pays européens basculent dans un conflit dont ils n'ont aucunement mesuré l'ampleur et les conséquences.

- Par une vision prémonitoire, Albert Thibaudet, dès septembre 1917, en garnison à Belfort, comparera le conflit en cours aux Guerres du Péloponnèse, ruine politique des cités grecques.
- Un quart de siècle plus tard, sombrant à nouveau dans l'épreuve, l'Europe allait connaître un niveau de destruction jamais atteint jusqu'alors.
- Sortie du conflit ravagée et ruinée, soumise dans sa partie orientale et en état d'allégeance dans sa partie occidentale, l'Europe s'effaçait comme acteur politique de premier rang.
- Le Traité de Versailles du 28 juin 1919 préfigurait l'ordre international instauré après la seconde guerre mondiale :
 - ordre institutionnel : création de la Société des Nations ;
 - mais aussi ordre moral, avec la « criminalisation de l'adversaire » (volonté non suivie d'effet de juger Guillaume II).
- C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que furent posées les premières briques de ce que certains considéraient comme les fondations d'une humanité ordonnée, le dessein mondialiste n'apparaissant explicitement et médiatiquement qu'à la fin du siècle.
- Nous relèverons d'abord la création d'un cadre institutionnel international, avec la multiplication des organismes internationaux, puis, nous nous pencherons sur les mutations qui mèneront à l'éclosion de la rhétorique mondialiste.

2.1. La création d'un cadre institutionnel international avec la multiplication des organismes internationaux

Il faut distinguer :

- les organismes internationaux qui relèvent de la réunion d'Etats souverains comportant néanmoins des empiètements de souveraineté ;
- les organismes supranationaux se substituant à la souveraineté des Etats, c'est-à-dire ce qui touche à l'Europe.

2.1.1. Les organismes internationaux fondés sur la réunion d'Etats souverains

- L'Organisation des Nations unies :
Réunion d'Etats souverains établissant, néanmoins, une hiérarchie entre ces Etats puisque l'institution comporte deux niveaux, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les cinq membres permanents de celui-ci disposant d'un droit de veto vis-à-vis des propositions de résolution.
L'action de l'organisation est sous-tendue par un principe moral représenté par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.
- La Cour pénale internationale dont la création relève du Statut de Rome signé le 17 juillet 1998 (à ce jour quatre pays qui ont signé la convention de Rome aboutissant à la création de la CPI n'ont pas ratifié le Statut : Etats-Unis, Israël, Monaco, Russie).

Auparavant il y avait eu l'institution par des résolutions du Conseil de sécurité :

- du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPY)
- du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR)
- Le système monétaire international dont les institutions ont perduré malgré la fin, de fait, de celui-ci le 15 août 1971 :
 - Le FMI
 - La Banque Mondiale
 - Le GATT devenu OMC

2.1.2. **Les institutions européennes**

- *L'Union européenne*, qui constitue un cadre supra-étatique, avec de réels abandons de souveraineté. L'origine remonte à la CECA (institution d'une Haute Autorité) puis au Traité de Rome de 1957. Les principales institutions sont :
 - la Commission européenne ;
 - le Parlement européen (élu au suffrage universel à partir de 1979) ;
 - la Cour européenne de justice ;
 - la BCE.
- *La Cour européenne des droits de l'homme*, instituée en 1959 en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a été créée dans le cadre du Conseil de l'Europe (Traité de Londres du 5 mai 1949 – 47 Etats).

2.2. Les mutations qui mèneront à l'éclosion de la rhétorique mondialiste

- Constatons d'abord, comme nous le verrons au cours de cette université, que le mondialisme n'est pas simplement la négation de la souveraineté nationale mais un état d'esprit qui vise à bouleverser les rapports humains et, même, le rapport de l'homme à son identité propre.
- Il repose aussi sur une vision économique → Un libéralisme sans entraves.
- Il est possible de distinguer trois renversements et une révolution qui vont créer les conditions :
 - sociologiques
 - économiques
 - géopolitiques
 - techniquesde l'emportement mondialiste, oligarchique, qui éclot véritablement dans les années quatre-vingt-dix.

2.2.1. **Le renversement sociologique**

- Il est symbolisé par ces mouvements étudiants qui naîtront, en octobre 1964, sur le campus de Berkeley et qui atteindront l'ensemble de la sphère occidentale des rives américaines du Pacifique à Berlin-Ouest, en avril 1968, avec l'attentat contre Rudi Dutschke, en passant un mois plus tard par le pavé parisien où les troubles furent, de loin, les plus importants.

Il faut souligner l'importance jouée, dans ces mouvements, par la Guerre du Vietnam comme élément de cristallisation :

- opposition des étudiants à la guerre aux Etats-Unis ;
- en France, notamment, rôle des « comités Vietnam » comme support de l'action des groupes gauchistes.

Observons d'abord que le phénomène émane donc de la jeunesse étudiante, les futurs cadres de la société, et que l'esprit mondialiste est oligarchique :

- il est répandu dans ses différents aspects dans ce que l'on appelle le milieu des « bobos » ;
 - il n'est pas, ainsi, d'essence populaire.
- Ces mouvements avaient un repère idéologique, l'Ecole de Francfort, notamment l'un de ses maîtres, Herbert Marcuse, dont la pensée repose, notamment, sur une sorte d'alliage entre Marx et Freud, les faux prophètes dénoncés par Yvan Blot.
 - Les caractères de ces mouvements :

Il s'agissait de la révolte des privilégiés de la société d'abondance où la précarité ne guette pas.

Ils avaient pour ressorts :

- le rejet de l'autorité et de tout cadre contraignant ;
- le mépris de la tradition ;
- la transgression ;
- l'hédonisme et l'individualisme que certaines bonnes âmes de gauche nommeront « individualisation » pour accorder de nobles desseins à ce qui n'est que la recherche de la satisfaction de l'instant.

2.2.2. **Le renversement économique**

- Rappelons :
 - le rejet de la société de consommation par nos étudiants « *soixante-huitards* » ;
 - les limites à la croissance promues par le Club de Rome au début des années soixante-dix.
- En fait, sans qu'elles le perçoivent, nos sociétés occidentales étaient au crépuscule d'une expansion exceptionnelle, à l'aube des crises financières récurrentes.
- Deux événements économiques majeurs allaient les affecter :

1971 → La non-convertibilité en or du dollar, provoquant la fin d'un système monétaire international stable ;

1973 → La crise pétrolière, révélateur d'une situation plus que cause réelle.
- A la fin des années soixante-dix, sous l'impulsion de deux dirigeants conservateurs, Margaret Thatcher et Ronald Reagan, voulant affranchir leurs pays d'un

modèle jugé bridant pour la croissance, allait s'engager un basculement d'un capitalisme industriel vers un capitalisme financier.

- Ce capitalisme financier où prédominent les marchés de capitaux est « trans-frontière », tourné vers la rentabilité à court terme → La satisfaction de l'instant.
- La mentalité de ses opérateurs n'est pas sans lien avec l'esprit dégagé par les années soixante.
- Il s'inscrit aussi dans un mouvement d'abolition des frontières dans les échanges de biens, de services et de capitaux.

En termes économiques, à cette mobilité du facteur capital doit correspondre celle du facteur travail → C'est la promotion de l'immigration.

- Le renversement économique ainsi observé concorde avec l'affleurement aux Etats-Unis d'une expression « libertarienne » hostile à l'Etat.

2.2.3. **Le renversement géopolitique**

- Il s'agit, de 1989 à 1991, de la chute du communisme soviétique.
- En l'occurrence, ce qui compte moins c'est le principe de la chute que la forme de la chute.
- Fait probablement unique dans l'histoire, à ce niveau, un empire aussi vaste, aussi menaçant, dans une relation de force avec son homologue, sombra en s'effondrant de son seul fait. Ceci, sans ravage, sans destruction, sans action sanglante, poussé simplement par l'attrait et la performance économique relative de l'antagoniste.
- Face à cet écroulement endogène dont il ne fut que le témoin, non un acteur qui l'aurait obligé à :
 - user de sa force,
 - cristalliser ses énergies,
 - attiser le sentiment d'appartenance collective,
 - déchaîner les passions agressives,

l'Occident, et d'abord les Etats-Unis, tout au moins certains méditatifs projetés à l'avant de la scène, propagèrent l'illusion de l'extension universelle de la démocratie libérale de marché.

- Soulignons qu'en France, notamment, avant même la disparition de l'Empire des Soviets, son dépérissement idéologique qui l'effaçait comme référence et l'émergence, au sein de la société, de revendications libertaires, conduisirent à une évolution du milieu intellectuel jusque-là dominé par le marxisme, internationaliste.
- Ce milieu intellectuel délaissa le dogme de la lutte des classes pour s'attacher à de nouveaux champs touchant à l'individu et à l'égalité, au sens le plus large.

De là, l'antiracisme, la valorisation de l'immigré, le multiculturalisme... sujets qui convergent avec les intérêts des tenants d'un libéralisme économique abolissant toute frontière.

- Le journal *Le Monde* est l'un des exemples les plus emblématiques de cette évolution.

2.2.4. **La révolution technique**

- Elle tient à toutes les innovations qui ont totalement transformé les modes de communication et de traitement des informations :
 - créant d'un point à un autre, où que ce soit, l'instantanéité des échanges ;
 - offrant, aussi, de colossales capacités de calcul et de stockage de données.
- Sans ces techniques, les marchés de capitaux, qui jouent un rôle déterminant dans la mondialisation, n'auraient pas pu être développés ni quantitativement ni qualitativement par la multiplication des types d'instruments financiers.
- Elles ont aussi leurs incidences cognitives en ouvrant des espaces culturels (tout ce qu'internet bien employé met à la portée immédiate) mais en créant aussi des addictions qui touchent, notamment, les plus jeunes et qui ne peuvent que rétracter la pensée.

3/ - Le mondialisme soumis à l'épreuve des réalités

Si ces réalités sont multiples nous porterons notre attention sur deux d'entre elles :

- la reconfiguration de la géopolitique mondiale ;
- l'Union européenne ou l'abandon de la puissance.

3.1. La reconfiguration de la géopolitique mondiale

- Le mondialisme a formé au début des années quatre-vingt-dix l'enveloppe de la volonté hégémonique des Etats-Unis.
Il empruntait à l'idéal messianique qui anima les héritiers de ces migrants qui débarquèrent au cap Cod le 11 novembre 1620.
Il est l'instrument de l'emprise des intérêts américains.
- Deux événements devaient contrarier la prétention américaine :
 - le virage de la politique russe de 1998-1999 ;
 - les conséquences des attentats du 11 septembre 2001.

3.1.1. Le virage de la politique russe de 1998-1999

Il allait conduire, à l'encontre de la volonté américaine, à l'affirmation des souverainetés dans un monde à la nature multipolaire.

- Dans les années qui suivirent la disparition de l'URSS, le capitalisme financier, né de ce renversement, précédemment analysé, convertit à sa cause l'oligarchie dirigeante de la nouvelle Russie.
- Mais depuis la crise de la dette mexicaine de 1982, des crises financières ont jalonné périodiquement la destinée de la forme en cours du libéralisme économique.
- Dans l'ordre de la géopolitique, la crise dite « asiatique » de 1997-1999 allait marquer un tournant avec le krach de la bourse de Moscou en août 1998.

Ievgueni Primakov, opposé à l'unilatéralisme américain, est nommé président du gouvernement russe le 11 septembre 1998, fonction exercée jusqu'au 12 mai 1999. Après un intermède de trois mois de Serguei Stépachine, Vladimir Poutine est nommé à la tête du gouvernement russe, le 9 août 1999, puis désigné, par intérim, président de la Fédération de Russie avant d'être élu. C'est la rencontre entre un homme et des circonstances.

- Le 15 juin 2001 était créé le Groupe de Shanghai réunissant quatre Etats d'Asie centrale (le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan), la Chine et la Russie : Association opportuniste et d'intérêts entre ces deux derniers pays, lesquels, rejoints par d'autres, ne manqueront pas, au fil des années et des événements, de réaffirmer le principe intangible de la souveraineté des Etats et de s'opposer finalement à sa transgression.

3.1.2. **Les conséquences des attentats du 11 septembre 2001**

Actes nihilistes dépourvus de toute vision stratégique, ces attentats furent la circonstance saisie par les tenants de l'idéologie messianique, hégémonique américaine pour renverser l'ordre politique dans des régions clés.

Les revers subis dans la voie ainsi ouverte, fragilisant la position des Etats-Unis et confortant l'hostilité à des actes unilatéraux, eurent, entre autres, pour effet la mise en exergue du principe de souveraineté par des acteurs majeurs de la scène diplomatique.

- Par rapport à ces attentats, la thèse d'un complot ourdi par quelques services d'un Etat profond est, pour le moins, peu crédible, les preuves n'auraient pas manqué un jour d'être étalées.
- En réaction à ces attentats les Etats-Unis se sont façonné un piège dans lequel ils sont tombés.
- Voulant répondre à des intérêts mal circonscrits et s'enveloppant d'une rhétorique à consonance mondialiste (démocratie...), leurs engagements successifs en Afghanistan, avec des objectifs mal définis, et en Irak eurent les résultats que l'on connaît.
- Il est bien certain que les infortunes militaires et diplomatiques américaines comme les crises financières qui affectent les économies occidentales, particulièrement celle de 2008, et les réactions suscitées, rendent bien chimérique le discours mondialiste.
- Quelles seront les conséquences des atermoiements puis du recul s'agissant d'une action contre la Syrie, l'avenir nous l'apprendra mais le principe de souveraineté a prévalu sur la police des droits de l'homme.

* *
*

Alors, malgré cela, les disciples du mondialisme continuent de promouvoir plus que jamais et de manière caricaturale le système de valeurs attaché à ce mondialisme ou qu'ils y attachent au regard d'un contexte dont ils ne mesurent pas ou se refusent de voir le caractère paradoxal :

- un monde, certes, où des acteurs des différents continents participent au jeu géopolitique alors que pendant cinq siècles le continent européen avait été dominant, les mutations intervenues dans les communications offrant l'illusion de l'inéluctable homogénéité de l'espace ;
 - mais un monde constitué par une mosaïque de civilisations et de cultures aux conceptions et aux orientations diverses qui conduisent à des perceptions distinctes, quelles que puissent être les convergences circonstanciées.
- Si l'on se réfère à une autre civilisation que celle de l'Occident, à une autre civilisation hautement développée, la civilisation chinoise dont il faut rappeler que la pensée s'est formée de manière fort différente de celle de l'Occident puisqu'elle est fondée sur le système des écoles d'où émergèrent les deux courants principaux, le confucianisme et le taoïsme – l'introduction du bouddhisme datant du 1^{er} siècle de notre ère – il est à noter, par rapport à cette pensée, une observation essentielle faite, notamment, par Fong Yeou-Lan, ancien professeur de philosophie chinoise :
 - la Chine constituait pour les anciens Chinois le monde dont témoignent « deux expressions dans la langue chinoise qui chacune peut se traduire par *monde* : « sous le ciel » ou « tout ce qui est entre les quatre mers ».
 - Il est vrai que pour les Grecs de telles expressions ne pouvaient pas être synonymes parce que, justement, il y avait l'ouverture sur la mer, l'espace.

* *
*

Revenons donc à l'Europe et à l'Union européenne ou l'abandon de la puissance

- Malgré tout, s'il existe aujourd'hui une ardeur mondialiste, c'est bien celle qui anime les oligarques à la tête de l'Union européenne.
- Loin d'aspirer à la constitution d'une Europe puissance, substitut et prolongement des nations, vision déjà constructiviste et illusoire, ces oligarques, produits, reflets voire commis les plus zélés de cette superclasse mondiale dépeinte en 2004 par Huntington, pensent en termes « d'Europe projet ».
- Espace d'un nouveau type à vocation extensive répudiant la frontière, transgressant la nation, « l'Europe projet » se doit d'être ouverte à tous les flux commerciaux, financiers, migratoires. Elle proscrie la discrimination entre l'homme du dedans et l'homme du dehors.
- « L'Europe projet » s'inscrit totalement dans cette pensée médiatiquement dominante et totalisante, nulle part réellement systématisée par la classe intellectuelle qui la promeut, pensée aux aspects multiformes, voilant, au premier regard, sa logique d'ensemble.

Le champ embrassé par cette pensée a été exposé dans la dernière conférence d'Henry de Lesquen sur « Les douze champs de bataille de la guerre contre le cosmopolitisme ».

- Au fond, l'individu doit être délié de toutes les attaches qui sont supposées le restreindre dans sa liberté : l'enracinement culturel, la religion, la famille, l'identité sexuelle, même...
- Alors, qu'en est-il de ces peuples européens, ceux des bords occidentaux de l'Eurasie, dont le génie les a conduits à un moment de l'histoire à la domination du monde, et qui, détruits dans leur puissance politique, ont encore connu une ère de prospérité exceptionnelle ?

Ces peuples européens paraissent maintenant livrés plus que d'autres et peut-être seuls parmi les autres, si ce n'est l'Amérique, à la bigarrure mondialiste dont l'immigration massive est la marque la plus déstabilisatrice.

Néanmoins, questionné sur sa souveraineté, le 29 mai 2005, le peuple français a rejeté nettement le projet de Traité constitutionnel européen.

Son expression a été bafouée et doublement bafouée :

- le Traité de Lisbonne, réplique à quelques éléments près du Traité constitutionnel, a été ratifié par la voie du Congrès, le 23 juillet 2008 ;
 - de plus, cette révision constitutionnelle a rendu optionnel le recours au référendum pour l'entrée de nouveaux membres dans l'Union européenne.
- Aujourd'hui, dans une situation de délabrement économique :
 - où l'absence d'autonomie monétaire entrave toute tentative d'un redressement à l'évidence difficile ;
 - où s'étend, du fait d'un chômage massif, une précarité qui touche toutes les générations et toutes les couches sociales ;
 - où l'arrivée en un flot continu de migrants qui se juxtaposent crée une interrogation de plus en plus profonde et répandue face à des attitudes de plus en plus mal tolérées ;
 - où une fraction substantielle de la population a montré son opposition à un bouleversement des mœurs qui participe à la mystique mondialiste,

un ensemble de signaux, résultats électoraux, enquêtes d'opinion mais aussi commentaires sur internet et autres, témoignent d'un rejet ascendant de l'ordre dominant, celui qui refuse le droit à la souveraineté, qui exècre la nation, communauté de femmes et d'hommes enracinés.

- Si le passé, bien sûr, ne sera jamais de retour, l'avenir n'a jamais appartenu, non plus, aux porteurs d'utopie.

* *
*

- Ainsi, le cosmopolitisme, fondement du mondialisme, a des attaches fort lointaines dans l'histoire de notre pensée.
- Le multiculturalisme est l'un des fruits de ce mondialisme. Toute civilisation, toute culture a sa cohérence ; vouloir les agglutiner les unes aux autres ne peut conduire qu'à la régression

- La souveraineté, elle, est aux sources de l'organisation sociale des sociétés indo-européennes.

Appartenant au peuple constitué en communauté politique à l'issue d'un long processus historique de formation de la nation, la souveraineté est, dans nos sociétés occidentales et de manière institutionnelle en Europe, avec la Commission de Bruxelles et la Cour européenne des droits de l'homme, présentement préemptée par des autorités dépourvues de toute légitimité démocratique et auxquelles il a été transféré le pouvoir de déterminer notre quotidien et notre devenir.

- En fait, souveraineté et nation sont oblitérées ; le pouvoir comme sa désignation deviennent l'apanage des « compétents ».
- Tout cela dans ce dessein mondialiste, figure d'un mouvement multiforme, touchant à tous les domaines ou presque du champ de l'existence, amenant l'homme à un point ultime de l'histoire où il ne serait qu'un éternel vagabond, atome indifférencié perdu dans l'immensité.
- Loin de cet atome, simple matière, évoquons à nouveau Renan : Qu'est-ce qu'une nation ? « Une âme, un principe spirituel ».

Michel Leblay
23/11/2013